

Maisons-Alfort, le 1 Septembre 2018

<p style="text-align: center;">REMBOURSEMENT DES TITRES DE TRANSPORT POUR L'ANNEE 2018-2019</p>
--

Afin de pouvoir prendre en charge vos frais de transport, il est nécessaire de nous fournir :

- Le formulaire de << demande de prise en charge >> **dûment complété et signé par votre chef d'établissement d'affectation.**
- De joindre la photocopie resto/verso du PASS NAVIGO avec le **justificatif de paiement original**. Nous transmettre le justificatif d'achat chaque mois.
 - Pour la carte intégrale, merci de joindre l'attestation d'abonnement avec la date de validité.

D'autre part, nous vous informons que les titres de transport journaliers et les forfaits solidarité ne sont pas remboursables.

Ces documents doivent être envoyés par vos soins à votre employeur :

LYCEE EUGENE DELACROIX
Service EMPLOYEUR
5 rue Pierre Curie
94700 MAISONS-ALFORT

ATTENTION : TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA REJETEE